

Séance de mardi 30 janvier 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

48 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Yves Charrière, Olivier Burnet, Tanguy Perrenoud, Catherine Milhaud Renaud, Verena Gubler, Kirsti de Mestral.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. Le point 4 : Préavis municipal 7/17, rénovation des vestiaires et sous-sol du CCSC est renvoyé à la séance du 27 février prochain. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Le président cède la parole à Mme Marie-Christine Saxer Studer qui lit sa lettre de démission du Conseil communal. Elle quitte ensuite la salle du Conseil.

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Gérard Ferry de la liste Aubonne Attitude en remplacement de Mme Marie-Christine Saxer Studer, démissionnaire. Dès lors, **49** Conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau

Par souci de clarté, les conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

Le président donne lecture d'un courrier de remerciement de M. Yves Charrière suite à sa nomination au grade de Brigadier de l'Armée suisse.

Suite à la discussion du préavis municipal no 7/17 – Rénovation des vestiaires et du sous-sol du CCSC soumis en séance du 28 novembre, le président a été convoqué par la Municipalité pour éclaircissements.

Le président rappelle la séance publique en vue de la fusion Aubonne – Montherod qui aura lieu le 1^{er} février prochain à 20h15 à la salle communale de Montherod. Il manque encore un conseiller communal dans le groupe « mobilité ». Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la Municipalité en fin de séance.

Quelques dates à l'agenda : le 3, Loto de l'USL au CCSC ; le 6, Ciné Seniors au Cinéma Rex ; le 7, Test des sirènes 208 de 13h30 à 14h00 ; le 10, Tournoi indoor du FC Chêne au CCSC ; le 15, table d'hôtes chez Mme Irène Burnier ; le 18, matinée d'orgue au Temple.

Prochaine séance du Conseil : mardi 27 février 2018. **Dès** 19h45, présentation du Parc Jura Vaudois par M. Rémi Vuichard, son directeur. Le président invite les Conseillers à venir nombreux.

En date du 4 mars, les votations fédérales : *Nouveau régime financier 2021 et Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)*. Ainsi que la votation cantonale : *Pour le remboursement des soins dentaires*.

4. Préavis no 1/18 – Mise aux normes des terrains de football et annexes

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Pascal Lincio donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux et acquisitions tels que présentés
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 219'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes Kirsti de Mestral, Thierry Bertinotti, Stefan Furrer, Denis Berger, Ariane Perret Fivaz. Suppléants : Mme Catherine Zweifel, M. Nelson Douchet.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser ses observations par écrit à la commission chargée de rédiger un rapport.

M. Charles Gabella demande à la commission de questionner la Municipalité sur ses intentions et la pérennité de la pratique du sport au Chêne puisqu'il y a velléités de déplacer cette activité dans la zone de la Levette ou dans l'éventuel centre sportif prévu à Perroy.

M. Thomas Buchanan appuie la remarque de M. Gabella et aimerait savoir si dans le cas où l'un ou l'autre des objets du préavis municipal est refusé, est-ce tout le préavis qui est refusé ? Quant aux coûts du robot et du cabanon, il laisse la Cofin faire son travail, mais après une rapide estimation, avec 34 tontes par année, il faudrait attendre 5 ans pour amortir le tout. Il aimerait également que la commission se penche sur l'impact esthétique de ce cabanon depuis l'Esplanade.

M. Christian Streit demande à la commission de se pencher sur la marge de tolérance qui permettrait d'être en-dessous des normes officielles pour pouvoir jouer, est-elle limitée dans le temps ou faudra-t-il bouger à nouveau les barrières dans 5 ans ?

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que le bilan financier de la piscine est plus favorable qu'annoncé, en effet le déficit est nettement moindre que les dernières années, soit en dessous de Fr. 150'000.--. Il souligne le travail d'entretien régulier effectué par le personnel.

Le préavis municipal de rénovation des vestiaires et sous-sol du CCSC suspendu lors de la dernière séance doit être complété et amendé. La Municipalité a rédigé un addenda complet pour répondre à toutes les questions. Celui-ci est prêt et sera présenté aux membres de la commission ad hoc et de la Cogest 2017-18, voire à la Cofin pour discussion.

Le délai de recours contre la décision du Conseil d'Etat de lever les oppositions pour le PPA de Chetry est échu au 29 janvier de cette année.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du Plan de Quartier du Chêne, Fr. 35'000.- engagés (Fr. 110'000.- votés). Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu : Fr. 28'434.- engagés (Fr. 63'500. —votés). Rénovation de la façade de la tour du château : Fr. 61'600.- engagés (Fr. 266'835.- votés). Aménagement et rénovation des Halles : Fr. 22'500.- engagés (Fr. 292'345.- votés). L'état de la dette n'a pas varié depuis la dernière séance.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce la brillante élection de M. Daniel Lüthi au comité du Parc Jura Vaudois en novembre dernier.

Les travaux du nouveau collège de Gimel ont commencé fin 2017. Quant au déménagement du Centre des Jeunes à la Place de l'Ancienne Gare, l'ouverture se fera au printemps, après quelques travaux pour adapter le local aux besoins. Les jeunes se chargeront des travaux de peinture.

M. le Municipal Pascal Lincio informe sur les travaux du personnel communal de la voirie dus aux intempéries de ces dernières semaines. Il annonce que le déménagement du matériel de voirie à la Place de l'Ancienne Gare sera terminé d'ici à quelques semaines et précise que c'est une situation transitoire.

Une séance d'information sur le tourisme organisé par l'ARCAM, MRT et la SDA aura lieu le 7 février prochain à 18h00 à l'Aula du château afin de trouver des pistes pour améliorer les infrastructures touristiques dans la région. Les conseillers communaux intéressés à y participer sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil. Quant au sentier le long de l'Aubonne, la Maison de la Rivière présentera un projet dans le courant de l'année aux communes concernées. Enfin, il présente les cours de l'OCOM (option de compétence orientée métiers) qui seront donnés aux élèves de 10^e année et qui visent le développement durable.

Concernant la fusion des communes Aubonne – Montherod, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce les membres du Conseil qui se sont inscrits aux différents groupes de travail, soit Mmes et MM. Charles Gabella, Olivier Gétaz, Thierry Bertinotti, Evelyne Lenoble, Guy Maurer (manque 1 Conseiller pour le groupe Mobilité), Christian Streit et Kirsti de Mestral.

Concernant les travaux d'induction d'eau à Pizy, le SIDERE a pris sa décision de manière à ce que la défense incendie soit assurée pour tous les bâtiments. Ces travaux seront mis à l'enquête à mi-avril pour être réalisés en 4 étapes et dureront une année.

6. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella intervient concernant la piscine, le terrain s'affaisse ; il demande si des mesures provisoires seront prises ou faut-il prévoir à terme des travaux. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'en effet le bassin moyen a tendance à s'affaisser, il n'y a pas de fissure du bassin ou dans les dalles, mais l'eau s'accumule à cet endroit. Pour l'instant la Municipalité a trouvé un bon moyen de parade en perçant les carrelages côté grand bassin pour que l'eau puisse s'écouler.

M. Nicolas Suter, Député, informe sur les différents travaux au Grand Conseil après 6 mois de législature, soit : la violence domestique, la modification du droit privé judiciaire, la garantie de l'égalité homme-femme, l'initiative sur les droits dentaires de base, la modification du droit de cité vaudois, le budget 2018, la commission d'enquête parlementaire sur la gestion du service pénitentiaire, et la LATC vaudoise.

M. Philippe Cretegy s'informe sur la durée prolongée des travaux de rénovation de la tour, leur impact financier et leur planning. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que le planning ne sera pas respecté, en effet le SIPAL a décidé de compléter les investigations des travaux faits en 1985, notamment le pied de la tour, ces investigations sont encore en cours actuellement. Les travaux ne redémarreront pas avant le mois de mars au vu de la météo.

M. Alexandre Liardet demande des informations sur l'avancée de la construction du nouveau bâtiment à l'entrée du bourg (en face du cimetière). M. le Municipal Michel Crottaz a rencontré l'ingénieur responsable qui l'a informé que le bâtiment sera livré aux locataires dans le courant du printemps.

M. Nicolas Rosat informe sur les travaux de la commission du PGA : le dossier est en cours et le président a bon espoir que le rapport soit déposé pour le mois d'août.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 27 février 2018 à 20h15 à l'Aula du Château et invite les conseillers à un apéritif pour célébrer la nouvelle année.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegy